

SEANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Didier CASTETS, Maire

Date de convocation et d'affichage : 19/05/2023

Présents: Didier CASTETS, Sylvie DEFFREIX, Marc GAILLARDOU, Hervé DUSPOUYS (départ à 21h15), Fabrice DUMAS, Camille ROUX, Françoise LASSERRE, Marie-Anne THONNELIER, Olivier MARSAN, Patrick RECALT-GUISSAGITS, Thierry CASCAILH

Absents ou excusés : néant

Secrétaire de séance : Patrick RECALT-GUISSAGITS

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 AVRIL 2023

Après lecture, Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 21 avril 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le contenu et approuve à l'unanimité le procès-verbal du 21 avril 2023

Vote

Votants : 11

Pouvoir : 00

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE SA DELEGATION

Monsieur le Maire informe les élus de la décision prise au titre de sa délégation :

- Demande de subvention au titre du FEC pour le projet d'achat immobilier à l'indivision LACAZEDIEU.

LOGEMENT 53 ROUTE D'AMOU - CHOIX LOCATAIRES

Monsieur le Maire explique que l'Agence ORPI a fait visiter l'appartement à plusieurs candidats et que deux dossiers ont été déposés.

Dossier 1 : dame retraitée – revenus de 2200 € - 1 mois de préavis

Dossier 2 : un jeune couple qui prend un logement pour la 1ère fois – ils travaillent tous les deux chez l'Epine à Orthez – Monsieur est en CDI depuis mars 2022 avec 1700 € par mois et Madame en CDD du 18 avril 2023 au 20 octobre 2023 avec 1400 € par mois. Pas de préavis.

L'Agence préconise le dossier 1.

Hervé Duspouys revient sur les termes du contrat passé avec l'Agence et notamment sur l'assurance loyer impayé.

Après débat, Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur le choix du dossier.

Dossier 1 : 7 voix – Dossier 2 1 voix – Abstentions : 3 voix

Le dossier 1 est donc retenu.

26-2023 - LOGEMENT 53 ROUTE D'AMOU - CHOIX LOCATAIRES

Vu la vacance du logement communal sis 53 route d'Amou

Vu les dossiers déposés auprès de l'agence ORPI de Pomarez

Le Conseil Municipal, après avoir étudié chaque demande,

Article 1 : choisit Annick LE COSSEC comme locataire du logement communal sis 53 route d'Amou à compter du 1er juin 2023.

Article 2 : charge Monsieur le Maire de signer toutes pièces relatives à ce sujet.

Vote

Votants :11

Dossier 1 :07

Dossier 2:01

Abstention : 03

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Monsieur le Maire informe les élus que Cazalis sera concerné par le recensement de la population entre mi- janvier et mi-février 2024.

Pour cela, il convient de désigner :

- un coordonnateur communal qui assure la liaison entre l'agent recenseur et le superviseur INSEE. Il contrôle et centralise les documents de recensement.
- Un agent recenseur qui assure le travail de recensement auprès de la population.

Comme les fois précédentes, Céline Dulau sera coordonnateur communal.

Monsieur le Maire a proposé le poste d'agent recenseur à Angélique Mouneyres, déjà employée de la commune, qui a accepté. Elle sera également coordonnateur communal suppléant, en cas d'absence de Céline.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Commission sécurité :

Monsieur le Maire informe les élus que le lieutenant Bastiat du SDIS est venu contrôler la salle polyvalente. Il a donné un avis favorable avec quelques réserves

- Le téléphone ne fonctionnait pas - à changer
- Un bloc issue de secours ne fonctionnait pas – à changer
- Faire procéder au contrôle et nettoyage des hottes aspirantes

Toutes ces réserves ont été levées.

La commission s'est réunie le jeudi 25 mai et nous sommes dans l'attente du PV définitif.

Fête des Mères :

La cérémonie aura lieu le dimanche 4 juin 2023 à 11h00. Rendez-vous à 10h pour les préparatifs.

Visite du jury Villages Fleuris :

Elle aura lieu le jeudi 15 juin 2023. L'accueil et l'accompagnement seront faits par Didier, Sylvie, Thierry et Céline. Il semblerait que les rosiers plantés dans les jardinières devant la salle ont grillé. Voir pour les remplacer avant le passage du jury.

Elections sénatoriales :

Le dimanche 24 septembre 2023 aura lieu le renouvellement des sénateurs. Le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres un titulaire qui votera au mois de septembre. Il doit également désigner trois suppléants. Ces opérations de désignation des délégués se dérouleront le vendredi 9 juin 2023, date imposée par la Préfecture. Une convocation sera donc envoyée à chaque conseiller prochainement.

Départ d'Hervé Duspouys à 21h15

Information sur l'illettrisme :

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a discuté avec Marc Gaillardou, absent à la dernière séance où le sujet avait été abordé, du courrier de Mme la Présidente de la Communauté de Communes Chalosse Tursan concernant l'engagement de l'EPCI, via le réseau des médiathèques, dans la lutte contre l'illettrisme. Marc Gaillardou et Chantal, son épouse, intéressés par cette action, ont représenté la commune à la réunion organisée pour présenter les diagnostics du territoire et les actions qui sont mises en place. En voici le compte-rendu : 7 % de la population française est illettrée. Cela touche des gens de tous âges qui sont difficiles à détecter car très discrets sur leur « handicap ». Sur Hagetmau, il est estimé que 400 personnes sont illettrées. Deux associations, Passerelle à Hagetmau et Tremplin décliné à Saint Sever s'occupent de ces personnes. La création de ce réseau et de ces réunions visent à sensibiliser les élus sur ce fléau. Ces derniers avec le personnel communal sont en première ligne pour détecter et guider les administrés qui sont touchés par l'illettrisme.

Ces associations sont à la recherche de bénévoles qui suivront au préalable une formation pour pouvoir apporter des aides personnalisées.

Panneaux de signalisation :

Le panneau « Voie sans issue » du Chemin de Bérié a été installé par la Communauté de Communes Chalosse Tursan.

Monsieur le Maire informe les élus que le panneau 30 de l'agglomération côté salle Michel Luquet, a été volé. Il sera prochainement réinstallé.

Accessibilité église et cimetière :

Une réunion de chantier a eu lieu le 23 mai où a été signé le marché. Va suivre une phase de préparation d'un mois. Le chantier devrait débuter en septembre.

Fête des voisins :

A l'initiative de Josiane Bertana et Cyrielle Lacazedieu, une fête des voisins est organisée le 2 juin sur la place de la Mairie. Toute la commune serait invitée. A cet effet, un arrêté d'occupation du domaine public sera rédigé et affiché.

Intervention du drône :

M Ségas de l'ALPI, doit intervenir le 30 mai 2023.

Fauchage :

L'entreprise Poustis doit intervenir avant les fêtes ainsi que l'épareuse du département.

Achat quiller :

Monsieur le Maire informe les élus qu'un compromis a été signé le 10 mai 2023. La signature et la démolition auront lieu avant le 1^{er} décembre 2023.

Fibre optique :

La partie du réseau fibre enterré a été réalisée. L'implantation des poteaux est à venir. Monsieur le Maire informe les élus que le réseau cuivre actuel va être complètement supprimé d'ici 2030 par groupe de communes.

Actuellement, seulement 41 % des abonnés des communes déployées est passé sur le réseau fibre.

Une information devra être faite à la population pour les inciter à basculer au plus vite à la fibre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

SIGNATURES			
Didier CASTETS		Sylvie DEFFREIX	
Marc GAILLARDOU		Hervé DUSPOUYS	
Fabrice DUMAS		Camille ROUX	
Françoise LASSERRE		Marie-Anne THONNELIER	
Olivier MARSAN		Patrick RECALT GUISSAGAITS	
Thierry CASCAILH			